

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlements n° 561-2022

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de ce qui suit :

**QUE** le règlement portant le n° **561-2022** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 avril 2022, ce règlement modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole.

**QUE** ledit règlement n° **561-2022** est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [sainteannedesorel.ca/avis publics](http://sainteannedesorel.ca/avis_publics).

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement n° **561-2022** a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 6 juillet 2022.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 11 juillet 2022 sur son site internet et au secrétariat municipal entre 13 h 30 et 14 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> juillet 2022.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et greffier-trésorier